

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 28 JANVIER 2019
A 19 heures**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt sous la présidence de Mme Elisabeth MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/01/2019

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 – votants : 26

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. LEGER Bernard - Mme ANDRIEUX Gaële - M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny – Mme ROUSSEAUX Catherine – Mme RONDREUX Monique - M. BASTIER Dominique – M. MARTIN Jean Bernard – M. MARTIN Patrice- Mme Céline GUILLON COTTARD – M. TEILLET Daniel – Mme DEPIS Séverine – M. BUGEAUD Alain – Mme BOISSEL Claudine - M. BENOIST Daniel - M. QUEILLE Michel – Mme LAGORCE Joëlle - Mme SIMON Paulette

Votes par procuration :

M. PONS Frank à Mme ANDRIEUX Gaële - Mme BOISGIBAUT Viviane à Mme ROUSSEAUX Catherine - Mme DAVID Emilie à Mme Martine HIVERT - M. FABRY Laurent à M. LEGER Bernard - M. LESSIEUX Hubert à Mme Elisabeth MARTY - Mme Corine REBIERE à M. Michel QUEILLE

Absents : M. LAFORET Louis Marie - M. DE SOUSA David- Mme DESCHAMPS Nathalie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Mme Gaële ANDRIEUX est nommée secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Séance du 17 décembre 2018**

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Pour information :

Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Arrêté fixant le tarif exceptionnel imposé par les distributeurs – régie cinéma municipal

I - FINANCES, FISCALITE, ECONOMIE ET EMPLOI

1.1 - Exonération de la taxe foncière pour les maisons de santé

Conformément à l'article 1382 C bis, il est possible d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux qui appartiennent à une collectivité territoriale qui sont occupés à titre onéreux pour une maison de santé.

La durée proposée de l'application de l'exonération est de 30 ans avec un taux unique de 100%.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

1.2 - Emprunts garantis ADHP :

Actuellement, trois prêts sont garantis au bénéfice de l'ADHP. Deux d'entre eux font l'objet d'une renégociation de taux afin de diminuer le montant des annuités. Les prêts ont été contractés au Crédit Agricole, l'établissement financier n'applique pas de pénalités de renégociation dans ce cadre.

- Prêt n°70001256104 d'un montant initial de 700.000 €. Le taux appliqué actuellement est de 3,55%, l'établissement bancaire propose un nouveau taux de 2,48 %. La durée résiduelle est de 141 mois.
- Prêt n°7000199760 d'un montant initial de 541.176 €. Le taux appliqué actuellement est de 3,15%, l'établissement bancaire propose un nouveau taux de 1,94%. La durée résiduelle est de 81 mois.

En tant qu'administrateurs de l'ADHP, Alain DEPIS et Daniel BENOIST ne prennent pas part au vote.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 24

1.3- Dépôts de dossiers de demandes de subvention :

1.3.1- Aménagement d'un ancien local commercial en maison pluridisciplinaire de santé :

La commune s'est portée acquéreuse d'une partie d'un ancien supermarché situé en centre-ville, à proximité immédiate de la mairie. L'autre partie du bâtiment est occupée par le laboratoire d'analyses médicales. La centralité stratégique du lieu offre de surcroît de nombreuses places de stationnement.

Le marché de maîtrise d'œuvre permet d'actualiser les coûts estimatifs correspondants.

La DETR peut accompagner le volet investissement des maisons de santé pluridisciplinaire avec un taux d'intervention pouvant aller jusqu'à 40%.

Le département peut aussi être sollicité à hauteur de 25 % sur l'axe « patrimoine et habitat ».

Le plan de financement HT est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	741.620 €	DETR (40%)	332.737,01 €
Ingénierie	81.845,54 €	Département (25%)	207.960,63 €
SPS et contrôle technique	7.177,00 €	Emprunt	200.000,00 €
Frais annexes	1.200,00 €	Autofinancement HT	91.144,90€
Total de l'opération	831.842,54 €		

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstentions : 7

Pour : 19

1.3.2 – Réfection du sol du gymnase du Roc :

Le sol du gymnase du Roc était déjà très dégradé par usure. Les intempéries de la nuit du 10 au 11 juin 2018 ont amplifié les dégâts et à ce jour, il est indispensable de prévoir un nouveau revêtement pour des conditions de sécurité des utilisateurs.

Le coût estimatif est 69.115 € HT soit 82.938,00 € TTC.

Le plan de financement HT est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	69.115,00 €	DETR (40%)	28.246,00 €
		Département (25%)	17.653,75 €
Frais annexes	1.500,00 €		
Total de l'opération	70.615,00 €	Autofinancement HT	24.715,25 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

1.3.3 – Construction d'un terrain de PADEL :

Le Tennis Club de Saint-Astier voit ses adhérents augmenter sensiblement du fait de la pratique du padel. Le premier terrain du département a vu le jour à Saint-Astier en 2009, il avait été fait en régie par les adhérents du club. Aujourd'hui, d'une part, ce terrain n'est plus aux normes, et, d'autre part, il ne suffit plus par rapport au nombre de joueurs licenciés.

Le coût estimatif s'élève à 54.665 € HT soit 65.598 € TTC.

Le plan de financement HT est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	54.665,00 €	DETR (40%)	21.866,00 €
		Département (25%)	13.666,25 €
Total de l'opération	54.665,00 €	Autofinancement HT	19.132,75 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

1.3.4 – Réfection façade et toiture bâtiment Mission Locale :

Afin de terminer la rénovation complète du bâtiment, il est nécessaire de prévoir la rénovation de la toiture et la restauration des façades. Ces travaux entraînent une meilleure isolation du bâtiment et ainsi une maîtrise énergétique.

Le plan de financement HT est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Façades	38.120,00 €	DETR (40%)	17.458,40 €
Couverture	5.526,00 €		
Total de l'opération	43.646,00 €	Autofinancement HT	26.187,60 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

1.3.5 – Liaison douce ADHP :

Pour faciliter les déplacements piétons et notamment les trajets des personnes vivant à l'ADHP, une voie douce doit être créée reliant la structure au cheminement piétons qui relie le lieu dit Gimel au centre-ville en passant par le village associatif.

Le plan de financement HT est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Création de la voie	28.496,62 €	DETR (40%)	11.398,65 €
Total de l'opération	28.496,62 €	Autofinancement HT	17.097,97 €

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

II - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

2.1 - Désignation d'un délégué au SITS en remplacement de Nicolas FELIS

Il est proposé de nommer un nouveau délégué auprès du syndicat intercommunal de transports scolaires en remplacement de Nicolas FELIS.

Madame le Maire propose Gaële ANDRIEUX dans le cadre de ses délégations sur les affaires scolaires.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 7

Pour : 19

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1- Travaux éclairage public – Rue Amiral Courbet

Le SDE 24 a été sollicité par la commune pour une étude d'enfouissement des réseaux sur une partie de la rue Amiral Courbet (située entre le croisement avec la rue Jules Ferry et le centre culturel).

L'estimation prévisionnelle s'élève à 8.505,58 € soit 10.206,70 € TTC. S'agissant de travaux « renouvellement – Solution LED », le SDE prendra à sa charge un montant équivalent à 55% de la dépense nette HT, soit 4.678,07 €.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 26

Questions à la demande du groupe de l'opposition :

1- Mme le maire, vous avez évoqué dans vos vœux un projet d'achat d'immeuble, rue Emile ZOLA. Pourquoi un tel projet ?

2- Camping du pontet :

-Lors du dernier conseil vous avez communiqué le montant de l'indemnité versée à la société Flower, pour cette affaire, pouvons-nous avoir connaissance des honoraires d'avocat supportés par la commune.

-Le gérant du camping est tenu de communiquer un bilan de l'activité, celui de 2017 ne nous a toujours pas été communiqué ?

3- Satellite de restauration Mounet Sully :

Pouvez-vous nous indiquer quel est le calendrier de travaux et donc à quelle date pouvons-nous espérer la mise en service de cet équipement ?

4- Dans vos vœux, vous avez évoqué la remise en état du patrimoine communal en 2019

-Pourrions-nous connaître la composition de ce dernier ?

-Parmi les urgences, le gymnase du roc cumule de nombreux dysfonctionnements : chauffage, infiltrations d'eau, état des sanitaires, détérioration de doublages, espaliers endommagés,.... qu'envisagez-vous ?

5- Lors du dernier conseil municipal vous nous avez indiqué que la Gazette, journal municipal d'information n'était pas bimestriel comme annoncé sur les premières éditions. Pouvons-nous connaître la fréquence de parution que vous avez retenue ?

La séance est levée à 20 heures.